

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 420-2026, 421-2026,
422-2026, 423-2026 et 426-2026**

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 2 mars 2026, les règlements suivants :

- Règlement de zonage numéro 420-2026;
- Règlement de lotissement numéro 421-2026;
- Règlement de construction numéro 422-2026;
- Règlement numéro 423-2026 sur l'administration des règlements d'urbanisme;
- Règlement numéro 426-2026 amendant le Règlement numéro 95-2005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QUE le règlement numéro 420-2026 a été approuvé le 13 avril 2026 par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire;

QUE les règlements numéros 420-2026, 421-2026, 422-2026, 423-2026 et 426-2026 ont reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 22 avril 2026;

QU'EN conséquence, les règlements numéros 420-2026, 421-2026, 422-2026, 423-2026 et 426-2026 sont entrés en vigueur le 28 avril 2026 suite à la délivrance des certificats de conformité émis par Madame Maryse Pelletier, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 29^e jour d'avril 2026.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA




CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 4 mai 2026 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 4 mai 2026.

Signé à Saint-Pascal, ce 4^e jour de mai 2026.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

